

REPUBLIQUE FRANÇAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12-04-012
Séance du 4 décembre 2024

Date de convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	A	P. BELAIR
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	L. RAVEROT	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	V. BECQUET
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'année 2025

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Aurore SAMIER, cinquième Adjointe, explique à l'assemblée que L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres, choix du vote du budget par l'assemblée délibérante du budget 2024.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

Le tableau ci-après précise le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et inscription budgétaire d'exécution :

2024-12-04-012

Annexe de l'inscription budgétaire d'exécution :
001-210102620-20241204-2024-12-04-012-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Chapitre - compte - intitulés	Crédits votés au BP 2024	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par anticipation sur le budget 2025, soit 25% du montant total à prendre en compte
Total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	48 400.00 €	5 800.00 €	54 200.00 €	13 550.00 €
2031 - Frais d'études	28 000.00 €	940.00 €	28 940.00 €	7 235.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	20 400.00 €	4 860.00 €	25 260.00 €	6 315.00 €
Total chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	90 500.00 €	0.00 €	90 500.00 €	22 625.00 €
2041512 - Bâtiments et installations aux collectivités	25 500.00 €	0.00 €	25 500.00 €	6 375.00 €
2041513 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	60 000.00 €	0.00 €	60 000.00 €	15 000.00 €
20422 - Bâtiments et installations	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	1 250.00 €
Total chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 078 600.00 €	7 000.00 €	1 085 600.00 €	271 400.00 €
2111 - Terrains nus	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €	500.00 €
2116 - Cimetières	87 000.00 €	0.00 €	87 000.00 €	21 750.00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	61 000.00 €	0.00 €	61 000.00 €	15 250.00 €
21311 - Bâtiments administratifs	139 000.00 €	-5 800.00 €	133 200.00 €	33 300.00 €
21312 - Bâtiments scolaires	126 000.00 €	10 000.00 €	136 000.00 €	34 000.00 €
21314 - Bâtiments culturels et sportifs	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	1 250.00 €
21318 - Autres bâtiments publics	70 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €	17 500.00 €
2151 - Réseaux de voirie	168 000.00 €	0.00 €	168 000.00 €	42 000.00 €
2152 - Installations de voirie	41 500.00 €	0.00 €	41 500.00 €	10 375.00 €
21534 - Réseaux d'électrification	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €	1 750.00 €
215731- Matériel roulant	200 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €	50 000.00 €
21838 - Autre matériel informatique	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	2 500.00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	16 000.00 €	0.00 €	16 000.00 €	4 000.00 €
2188 - Autres	146 100.00 €	2 800.00 €	148 900.00 €	37 225.00 €
Total chapitre 23 - Immobilisations en cours	160 040.00 €	-12 800.00 €	147 240.00 €	36 810.00 €
2313 - Constructions	160 040.00 €	-12 800.00 €	147 240.00 €	36 810.00 €
Total général	1 377 540.00 €	0.00 €	1 377 540.00 €	344 385.00 €

Ainsi, les crédits pouvant être ouverts, ventilés par chapitre budgétaire d'exécution sont les suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 13 550.00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 22 625.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 271 400.00 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours : 36 810.00 €
Ceci étant exposé,

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau présenté ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20241204-2024-12-04-012-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024

2024-12-04-012

Considérant la nécessité pour la collectivité de pouvoir engager des crédits liés à l'investissement sur le début d'année 2025,

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2025 ;
- D'approuver le montant de 344 385 € correspondant à 25 % du montant des crédits ouverts au budget 2024, selon le tableau ci-dessus, sur les chapitres 20, 204, 21 et 23.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire

Le secrétaire de séance

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

2024-12-04-012

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20241204-2024-12-04-012-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024